



IMPORTANT

DOCUMENT

A LIRE

ATTENTIVEMENT

Ce document de recommandations générales concerne le matériel auquel il est associé. Sauf spécifications contraires clairement exprimées dans sa propre notice, ces recommandations sont impérativement à prendre en compte quand elles sont applicables.

Les éléments mentionnés ci-après doivent être complétés par l'ensemble des obligations réglementaires applicables à la situation et au pays (Code du travail, directives, décrets, etc.). Ce document n'est donc pas exhaustif.

Ce document, régulièrement mis à jour, est disponible sur le site internet de la société. Vous pouvez également nous le demander par mail.

1 - NORMALISATION - REGLEMENTATION

1-1 Domaine d'utilisation

Du point de vue normatif, ce matériel est défini dans la catégorie 'des industries légères'. Il doit être installé par un professionnel et son utilisation est exclusivement réservée aux professionnels. Son domaine d'application exclut toute vente ou installation aux domaines du grand public.

Cet appareil n'est donc pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou par des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil.

Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne s'approchent pas des installations.

1-2 Normes d'installation

L'installation doit répondre aux normes en vigueur (exemple en France selon les cas, NFC14-100, NFC15-100, etc.) et aux règles de l'art. Chaque produit ou composant entrant dans l'installation doit également être conforme aux normes qui lui sont applicables.

La tension d'alimentation des appareils doit impérativement être comprise entre la tension minimale ($U_n - 10\%$) et maximale ($U_n + 10\%$) conformément aux garanties données par le distributeur d'énergie (« U_n » correspondant à la tension nominale du secteur).

1-3 Maitrise d'œuvre

Le responsable du site et/ou le client devra clairement désigner un maître d'œuvre qui se chargera de superviser le chantier en prenant en compte l'aspect technique, toutes les contraintes du site et la réglementation.

1-4 Installateur

L'électricien installateur, qui procède au raccordement des différents produits sur le site doit impérativement respecter les normes d'installation applicables. Il doit être habilité par son employeur. Il doit veiller à la conformité de l'ensemble pour la sécurité des personnes et des biens. En fin de chantier, conformément à la réglementation, il devra fournir un schéma détaillé de l'installation au client final.

En cas d'absence évidente de maître d'œuvre, l'électricien installateur s'assurera que les sélectivités verticale et horizontale sont bien prises en compte. Si ce n'est pas le cas, il devra, en concertation avec le responsable du site et/ou le responsable du compteur amont, proposer des modifications adéquates (changement d'abonnement, temporisation des disjoncteurs EDF, diminution des calibres de différentiels aval, etc.). Ayant une vision globale de l'installation électrique, c'est à lui, en cas d'absence de maître d'œuvre, de s'assurer de la sécurité des biens et des personnes.

La sélectivité et la protection des biens et des personnes ne doivent pas être altérées lorsque le fonctionnement est assuré par le groupe électrogène.

1-5 Consuel (COMité National pour la Sécurité des Usagers de l'ELectricité)

En France, dans certains cas et en particulier si des salariés sont appelés à travailler sur le site une fois terminé, le maître d'œuvre ou à défaut l'électricien installateur doit impérativement informer le responsable du site qu'un organisme de contrôle (CONSUEL) indépendant doit procéder aux vérifications réglementaires obligatoires. Pour tout renseignement complémentaire, consulter le site www.consuel.com

1-6 Assurances

Nous encourageons vivement le client final à prendre contact avec son assurance bien en amont du projet de création ou de modification du site afin qu'il le conseille et qu'il l'informe des éventuelles obligations auxquelles il est tenu.

1-7 Harmoniques, fluctuation de tension, perturbations

De par la technologie employée dans certains types d'appareils de forte puissance, il peut être constaté un taux d'harmoniques et des fluctuations de tension relativement importantes. Ceci est normal et conforme aux normes. Afin d'éviter des échauffements (transformateurs, câbles, etc.), et/ou des aléas de fonctionnement d'appareillages installés à proximité, il est conseillé d'en informer le distributeur.

Des perturbations puissantes peuvent gêner ou altérer le fonctionnement des appareils électroniques. Il faut donc éviter de les exposer à des sources de perturbations de niveaux supérieurs à ceux évoqués dans la norme EN61000-6-1.

1-8 Perturbations discontinues

Afin d'éviter au mieux les perturbations discontinues, il convient, dans la mesure du possible, de prendre certaines précautions dans l'installation et/ou dans les réglages des appareils :

- limiter les courants dans les relais situés à l'intérieur des appareils,
- prévoir des réseaux d'étouffement de type RC afin d'éviter les arcs lors des commutations,
- adapter les réglages pour avoir un cadencement des relais de commande avec une base de temps longue,
- etc.

1-9 Documentations

Les produits sont livrés avec des notices d'utilisation et d'installation. Dans certains cas, comme les armoires pré-câblées par exemple, ces notices sont complétées par des schémas internes. Toutes ces documentations ainsi que le présent document « Annexe Recommandations Générales » doivent être conservés par le client final avec le schéma de l'installation complète réalisé par l'installateur électricien.

Le propriétaire des matériels est tenu de conserver tous les documents livrés avec les appareils ainsi que le présent document pendant toute la durée de vie des appareils avec obligation de les transmettre à l'acheteur en cas de revente.

1-10 Zone classée

Les appareils doivent être installés et utilisés à l'extérieur de toute zone classée, du fait de l'absence pour ceux-ci d'agrément de sécurité intrinsèque ou d'antidéflagrance.

2 - SECURITE DE FONCTIONNEMENT

- ATTENTION -

Surveillance et sécurité : Ce n'est pas une option, c'est la clé de voûte de votre installation !

2-1 Recommandations générales sur la sécurité

Les appareils munis d'une sortie surveillance ne peuvent en aucun cas s'auto-surveiller. Des systèmes annexes indépendants (thermostat mécanique, capteur de courant sur le ventilateur, présence des phases, ouvertures automatiques, etc.) doivent donc impérativement compléter l'installation afin de la sécuriser.

Pour que cette surveillance des biens et des personnes soit efficace, il est impératif :

- que l'installateur forme l'utilisateur final aux matériels installés et le sensibilise plus particulièrement au système d'alarme qui, généralement, est oublié au bout de quelques semaines d'exploitation.
- de s'assurer que l'installation est conforme aux attentes de l'assurance de l'exploitant.
- de vérifier tous les réglages de surveillance régulièrement afin qu'ils soient opérationnels quoi qu'il arrive (1 à 2 fois par semaine semble être un minimum) – non seulement au niveau de l'appareil mais aussi au niveau des systèmes annexes précédemment évoqués.
- de mettre en place des systèmes d'ouverture automatique et de ventilation naturelle si le risque d'une panne de la ventilation dynamique est considéré comme critique.
- de tester la boucle complète de surveillance en simulant au moins trois types de défaut (coupure secteur, élévation de température dans le bâtiment, disjonction des protections thermiques et magnétothermiques.)

Nota : Eviter les boutons “ test ” qui généralement ne prennent pas en compte une partie de cette boucle à commencer par les capteurs eux-mêmes et les temporisations.

- de procéder à une maintenance régulière du système de surveillance : batteries, vérins, etc. (les batteries doivent être remplacées systématiquement tous les 18 mois et les piles des filtres ADSL-Box tous les 3 ans).
- de toujours se poser la question : “ Si tel appareil tombe en panne, quel est celui qui prend la relève ? ”. Analyser la fiabilité de l’installation n’est pas un exercice inutile. Faites-vous aider si nécessaire (installateur, assureur, etc.).
- Attention, faire bien attention à acquitter les alarmes après s’être rendu sur le lieu d’exploitation. En général, une alarme non acquittée empêche la détection d’autres alarmes. Après intervention, l’ensemble des défauts doivent avoir disparu, rendant ainsi un nouveau cycle d’alarme possible.
- Une sirène puissante doit impérativement être raccordée au système d’alarme si celui-ci est équipé d’une telle sortie. La désactiver ou la remplacer par un voyant est interdit car cela risque de mettre le site en danger en cas de défaut.

2-2 Recommandations concernant le transmetteur téléphonique

Certains systèmes d’alarme sont connectés à des transmetteurs téléphoniques. Certaines précautions sont alors à prendre en considération :

- Lorsque l’alarme est connectée à un transmetteur téléphonique, pensez à mettre à jour les numéros de téléphone. Si l’un des numéros correspond à un portable, bien vérifier qu’il est toujours en service et que la réception est bonne. Eviter les téléphones/fax/répondeur qui, généralement, sont inopérants en cas de panne secteur.
- Les transmetteurs téléphoniques sont souvent équipés de plusieurs entrées. Il est fortement recommandé de doubler certaines sources d’alarme et de les connecter sur ces différentes entrées avec une temporisation ou avec un seuil de déclenchement différent. Par exemple, en plus des thermostats indépendants généralement imposés par les assurances ou par l’état de l’art, il est judicieux de câbler 2 autres thermostats indépendants réglés sur des seuils un peu plus larges sur une deuxième entrée du transmetteur.
- Attention, faire bien attention à acquitter les alarmes après s’être rendu sur le lieu d’exploitation. En général, une alarme non acquittée empêche la détection d’autres alarmes. Après intervention, l’ensemble des défauts doivent avoir disparu, rendant ainsi un nouveau cycle d’alarme possible.
- Si le transmetteur téléphonique nécessite un filtre ADSL, il est important de le câbler conformément aux instructions. Attention, en général il en existe deux modèles : exemple le Bo-ADSL qui doit être alimenté en 12V et l’ADSL-Box qui est équipé d’une pile. Cette pile doit impérativement être remplacée tous les 3 ans.

Les protections contre la foudre doivent être câblées conformément aux recommandations et notices fournies.

- Attention au type de dégroupage.

- Dégroupage partiel

- Configuration d'abonnement : une ligne analogique RTC France Télécom + un pack ADSL de type XX-Box.

- Comme pour tous vos équipements la présence de l'ADSL nécessite l'installation d'un filtre de façon à neutraliser les perturbations générées par l'ADSL. Ce filtre de type Bo-ADSL ou ADSL-Box est spécifique aux transmetteurs téléphoniques car il permet à ce type d'appareil de rester installé en tête de ligne et de conserver sa priorité par rapport au reste de votre installation téléphonique.

- Nous recommandons cette solution en insistant sur le fait qu'une ligne dédiée, propre au transmetteur téléphonique supprime tout risque d'interférences avec d'autres appareils téléphoniques.

- Dégroupage total (totalement déconseillé)

- Configuration d'abonnement : un pack ADSL de type XX-Box seul

- Dans ce cas de figure, votre transmetteur ne peut plus fonctionner correctement car il n'est plus raccordé sur la ligne téléphonique traditionnelle. La connexion sur la XX-Box engendrera plusieurs problèmes de transmissions des informations d'alarme.

- Toute modification d'abonnement téléphonique (opérateur, débit, matériel, etc.) ou tout rajout de matériel sur cette même ligne peuvent perturber la transmission téléphonique.

- Afin de maintenir le meilleur niveau de sécurité, et de conserver les règles de base d'une transmission d'alarme, nous déconseillons totalement ce type de raccordement.

2-3 Télécommande

Certains systèmes peuvent être équipés de télécommandes. Elles permettent de piloter à distance des actionneurs. Il est obligatoire, pour des raisons de sécurité, de les actionner en ayant toujours une bonne visibilité bien dégagée sur la zone concernée car des personnes peuvent se trouver à proximité des actionneurs. Faire très attention de toujours les désactiver lorsqu'elles sont inutilisées. Ne pas les laisser à la portée de personnes non autorisées (enfants, visiteurs, etc.)

3 – REGLES DE CABLAGE ET D'INSTALLATION

ATTENTION : Certaines parties métalliques ou certains composants situés à l'intérieur de l'appareil peuvent être portés à un potentiel dangereux. En conséquence, toute intervention sur l'appareil doit être effectuée hors tension.

3-1 Positionnement, fixation et étanchéité des produits

Les matériels fournis non étanches doivent impérativement être montés en coffret ou armoire étanche. Ils doivent être correctement protégés (capteurs également) pour éviter les projections d'eau, notamment lors des nettoyages.

Les appareils dont l'indice IP est indiqué dans la notice doivent être installés conformément à cet indice. Les appareils dont l'indice IP n'est pas indiqué sur l'étiquette ou dans la notice doivent être considérés comme non étanches. Quel que soit son indice IP, le matériel ne doit jamais être immergé. Il est important d'éviter la pénétration de corps étrangers dans les boîtiers, tels que graisse, poussières, éléments métalliques, etc.

L'appareil doit être fixé, verticalement, à la structure du bâtiment et obligatoirement à l'intérieur de celui-ci ; jamais à l'extérieur. Cette installation doit être faite avant la mise en fonctionnement. Il faut absolument utiliser les pattes de fixation fournies avec le produit ou utiliser les trous prévus à cet effet sans oublier de les étanchéifier avec les petits bouchons fournis.

Ne jamais percer le coffret sous le circuit imprimé fixé dans le fond de celui-ci. En effet, les têtes de vis pourraient provoquer des risques électriques une fois le circuit remis en place. De plus, l'étanchéité originelle ne serait plus assurée.

Le positionnement des appareils doit être judicieusement choisi (lieu et hauteur) de telle sorte que l'utilisateur final puisse y avoir accès facilement avec une excellente lisibilité des afficheurs et des voyants quand ils existent.

Les appareils doivent être protégés des chocs mécaniques et des vibrations pouvant provoquer à terme le desserrage des vis. C'est souvent le cas quand les produits sont fixés sur des parois semi-rigides à proximité de portes, de compresseurs ou de groupes électriques par exemple.

3-2 Adéquation des composants entre eux

Tous les câbles utilisés doivent être d'une section en rapport avec la puissance à transmettre (tension, isolement, courant, distance, etc.), les dimensions des borniers et la dimension des presse-étoupes.

3-3 Interférences

Les câbles véhiculant des signaux très basse tension (capteur, 0-10 V, etc.) doivent être les plus éloignés possibles des câbles d'alimentation ou de puissance (au minimum quelques centimètres). Dans la mesure du possible, dissocier les chemins de câble TBT ou TBTS de ceux d'alimentation et/ou de puissance apportera une sécurité supplémentaire.

Privilégier les câbles blindés si cela n'est pas possible.

Les appareils fortement perturbateurs comme les générateurs hautes tensions et leurs câbles associés doivent être placés au minimum à deux mètres de toute électronique (appareils, capteur, 0/10V, etc.).

Enfin, par similitude, les câbles et fils traversant les presse-étoupes des appareils électroniques ne doivent en aucun cas toucher les composants et les cartes électroniques situés à l'intérieur des appareils (3 à 4 centimètres semble être un minimum). Faire très attention à bien vérifier ce point en prenant en compte le fait que le coffret refermé peut remettre en question ces précautions.

3-4 Interconnexions et serrages des borniers

Avant toute mise en service et ensuite chaque année, les connexions des produits livrés pré-câblés (coffrets, armoires, etc.) doivent être vérifiées et resserrées. C'est

particulièrement le cas des borniers à vis qui doivent être suffisamment serrés pour éviter les échauffements ou les mauvais contacts. Les organismes de contrôle peuvent, lors des visites annuelles, procéder à une vision infra-rouge des armoires afin de mettre en évidence d'éventuels mauvais contacts ou d'éventuelles sources de chaleurs anormales.

Dans le cas de borniers sans vis, l'isolant des fils électriques doit être enlevé (dénudage) sur environ 5 à 6mm afin d'assurer un contact de bonne qualité.

3-5 Protection et système de coupure

L'appareil doit être relié à demeure au réseau électrique. Un dispositif de coupure de l'alimentation électrique, rapidement accessible, doit être incorporé dans l'installation fixe.

Le nombre et l'emplacement des systèmes ou dispositifs de protection doivent être tels que soient détectés et interrompus les courants excessifs circulant dans tout chemin de courant correspondant à un défaut. La protection amont doit être calibrée à une valeur au plus égale à l'intensité maximale admissible par l'appareil et ses accessoires.

Le courant de fuite maximal à la terre peut atteindre, sur certains appareils, jusqu'à 1,5 mA. La protection différentielle installée en amont doit être adaptée en fonction du nombre d'appareils raccordés à une même phase. Elle doit aussi être adaptée à celles qui équipent les armoires placées en aval du compteur. Nous attirons votre attention plus particulièrement sur la protection des personnes et des biens et sur le respect de la sélectivité de ces protections (voir paragraphe 1-4)

Pour une alimentation triphasée, le dispositif de protection doit interrompre simultanément tous les conducteurs d'alimentation (neutre et phases). Les dispositifs de protection unipolaire ne doivent pas être utilisés dans de tels cas.

3-6 Anomalie de fonctionnement

L'ouverture intempestive répétée de disjoncteurs, interrupteurs différentiels, fusibles, etc. est anormale. Appelez immédiatement votre installateur afin qu'il procède à une vérification et au dépannage de l'installation.

3-7 Surtensions et perturbations de forte énergie

Il est nécessaire de prévoir un système de protection contre les perturbations de forte énergie (foudre, surtension, etc.). Ces dispositifs étant délicats à installer, n'hésitez pas à vous adresser à un spécialiste pour bénéficier sur votre installation d'une efficacité maximale.

Les appareils doivent impérativement être protégés contre les surtensions et les défauts d'isolement. Ces protections doivent être placées en amont de l'appareil, mais également sur toutes ses sorties de puissance.

3-8 Accessoires et options

Les cartes d'extension ou toutes cartes électroniques nues doivent impérativement être utilisées et installées avec les appareils pour lesquels elles sont prévues et avec les câbles fournis ou recommandés. Toute autre utilisation est exclue.

3-9 Positionnement et étalonnage des capteurs

Tous les capteurs, s'il y en a, doivent être étalonnés à l'aide d'un capteur de précision qui servira d'étalon. Cet étalonnage devra être réalisé après quelques heures de fonctionnement et dans des conditions où le maximum de précision est attendu (par exemple, étalonner une sonde de température aux alentours de 5°C serait anormal si le maximum de précision est attendu aux environs de 20°C).

Les capteurs doivent impérativement être placés à des endroits représentatifs de la grandeur à mesurer. Les capteurs de température, sont très sensibles au rayonnement. Il est recommandé de les placer à l'ombre en s'assurant de leur ventilation naturelle.

La sonde extérieure doit être orientée vers le haut dans un tube protégeant des rayonnements infra rouges. De façon générale, il est préférable de faire une boucle anti gouttes avec les câbles d'alimentation des capteurs afin d'éviter les infiltrations d'eau dans les capteurs.

Les capteurs sont très fragiles. Penser à bien les protéger en exploitation mais aussi lors du nettoyage.

3-10 Perturbations discontinues

Voir paragraphe 1-8

3-11 Puissance et courant consommés

La nature de la charge définie dans les notices des appareils doit impérativement être respectée. De plus, il faut faire attention aux charges de type inductif (ventilateur, moteur, etc.) qui présentent parfois, selon le type de pilotage, une pointe de courant qui ne se situe pas forcément à la tension de sortie maximale de fonctionnement.

Exemple : Ventilateur 230 V / 1A max.
Ce ventilateur piloté en variation par découpage de phase pourrait consommer 1,4 A, ou plus sous une autre tension moins élevée.

3-12 Branchement en parallèle – mise en commun de capteurs

De façon générale, il est interdit de brancher un même capteur (contact de porte, sonde, etc.) à plusieurs appareils. Si vous êtes convaincus que la situation s'y prête malgré tout, il faut impérativement au préalable en demander l'autorisation par écrit aux fabricants des appareils concernés.

3-13 Armoires pré-câblées (Fonctionnalité et alarme)

Les armoires électriques ou les appareils pré-câblés que nous fournissons sont réalisés sur la base des éléments en notre possession. Il est impératif de bien vérifier l'ensemble des fonctions de ces sous-ensembles et surtout très important de raccorder toutes les boucles de surveillance, les bornes d'alarme, etc. En fin de chantier, il faut impérativement se poser la question « Est-ce normal qu'il y ait des bornes inutilisées ? »

Sur certaines armoires fournies par notre société, les bornes de couleur orange sont impérativement à prendre en considération. Elles sont très importantes.

3-14 Alarme et boucles de surveillance

Une fois le chantier terminé, vérifier impérativement que toutes les boucles de surveillance venant des régulations, des thermostats indépendants, des systèmes de protection (thermiques, disjoncteurs, etc.) sont bien toutes raccordées aux systèmes d'alarme.

L'installateur doit impérativement former le client final sur le fonctionnement des appareils.

Une attention toute particulière sera portée aux systèmes d'alarme et de sécurité.

Voir paragraphe 2

3-15 Transmetteur téléphonique

Voir paragraphe 2

3-16 Sélectivité

L'électricien installateur s'assurera que les sélectivités verticale et horizontale sont bien prises en compte. Si ce n'est pas le cas, il devra, en concertation avec le responsable du site et/ou le responsable du compteur amont, proposer des modifications adéquates (changement d'abonnement, temporisation des disjoncteurs EDF, diminution des calibres de différentiels aval, etc.). Ayant une vision globale de l'installation électrique, c'est à lui, en cas d'absence de maître d'œuvre, de s'assurer de la sécurité des biens et des personnes. La sélectivité et la protection des biens et des personnes ne doivent pas être altérées lorsque le fonctionnement est assuré par le groupe électrogène.

3-17 Environnement

Sauf cas particulier explicitement indiqué dans la notice du produit, celui-ci doit être utilisé dans une gamme de température normale généralement comprise entre 10°C et 30°C. La température de stockage pouvant être comprise entre 0°C et 35°C.

4 – Entretien et utilisation des appareils

4-1 Registre d'entretien

Nous conseillons à l'exploitant de tenir à jour un registre d'entretien sur lequel il pourra indiquer les différentes interventions et les dates auxquelles elles ont été faites. Par ce biais, l'exploitant pourra mieux planifier les interventions à venir sans en oublier. Nous pouvons vous transmettre sur demande un exemple de registre.

4-2 Nettoyage et entretien

Quel que soit le site d'exploitation, les bâtiments doivent être propres et bien entretenus. Les armoires et coffrets électriques ne sont, ni des armoires de stockage, ni des étagères. Les actionneurs, ventilateurs, pompes, systèmes d'ouverture, etc. doivent être nettoyés régulièrement. Il convient de vérifier leur fonctionnement après nettoyage.

4-3 Batteries et Piles

Penser à procéder au remplacement des batteries d'alarme tous les 18 mois et des piles des filtres ADSL de type ADSL-Box tous les 3 ans.

4-4 Alarmes, réglages et systèmes de sécurité

Penser à tester le système d'alarme, les systèmes de sécurité et vérifier les réglages conformément au paragraphe 2.

4-5 Filtres

Penser à nettoyer ou à changer les filtres qui peuvent faire partie des équipements du site par exemple : filtres d'armoires électriques, filtres échangeurs, filtres compresseurs, filtres groupes électrogènes, filtres vérins pneumatiques, filtres chauffage gaz, filtres à eau, cartouche de filtration d'eau (boisson, brumisation), filtration de ventilation, etc.

4-6 Radiateurs et éléments de dissipation thermique

Certains appareils sont équipés de radiateurs en aluminium extérieurs destinés à évacuer la chaleur interne du coffret et des composants. Penser à les nettoyer régulièrement avec une brosse ou un chiffon sec, appareil hors tension.

4-7 Rongeurs

Les rongeurs sont dangereux pour le site. En effet, au-delà des maladies qu'ils peuvent véhiculer, ils s'attaquent fréquemment aux matières plastiques comme les gaines des conducteurs électriques. Ils sont la première cause d'incendie. Il faut absolument mettre en place des systèmes anti-rongeurs pour les combattre.

4-8 Intervention électrique

L'intervention sur le matériel électrique doit se faire par une personne compétente et habilitée. En cas de besoin, pour toute intervention, l'exploitant doit impérativement faire appel à son installateur électricien habituel.

4-9 Fusible

Lorsqu'un fusible est hors d'usage, il doit être remplacé par un modèle strictement équivalent (dimensions, intensité, temps de réaction, pouvoir de coupure, tension nominale, etc.). Dans tous les cas, il doit être remplacé après avoir corrigé la cause à l'origine du défaut et après avoir mis hors tension l'appareil. Bien refermer le coffret ensuite en s'assurant de son étanchéité.

4-10 Quand on quitte le site

Lorsque l'exploitant quitte le site, il doit s'assurer que tout est normal (réglages des seuils d'alarmes, des systèmes de secours, des thermostats indépendants, de l'activation des boucles de surveillance, etc.). Aucun voyant de défaut ne doit être allumé et toutes les alarmes antérieures doivent être acquittées et corrigées.

5 – Fin de vie des produits

En fin de vie du produit, celui-ci doit être recyclé conformément à la réglementation locale en vigueur. En aucun cas, il ne doit être jeté dans les ordures ménagères.

6 – Intervention de notre société

6-1 Présence de nos personnels sur le site

Les personnels de notre société peuvent être appelés à intervenir sur le site d'exploitation en cours ou en fin de chantier, lors des portes ouvertes, ou tout au long de l'exploitation du site. Ces déplacements sont toujours faits à la demande de l'installateur ou du maître d'œuvre. Dans ce cadre, il est important de rappeler les limites du champ d'intervention de nos personnels.

Nos personnels ont des notions d'installation de réseaux électriques, hydrauliques, pneumatiques, etc., mais ne sont ni habilités, ni suffisamment informés en temps réels des évolutions des normes, de la réglementation et des règles de l'art en la matière. C'est pour cette raison, que nous faisons appel à des fournisseurs en amont spécialisés dans leurs domaines et laissons à des installateurs compétents en aval le soin d'organiser et de câbler nos produits à l'ensemble de l'installation. La présence de nos personnels sur le site ne vise donc exclusivement qu'à expliquer le fonctionnement de notre régulation. En aucun cas cela ne peut aller au-delà car nous sommes selon les cas, distributeurs ou fabricants de matériels et ne voulons en aucun cas nous substituer aux autres acteurs sur le terrain.

Il est enfin rappelé que quiconque fait appel à nos personnels présents sur le site pour réaliser des tâches qui ne sont pas dans leurs attributions sera non seulement responsable des éventuelles erreurs faites mais sera responsable directement des accidents corporels ou incorporels qui pourraient en découler directement ou indirectement. Les personnes concernées peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires le cas échéant.

6-2 Plans

Dans le cadre de nos activités, en particulier celui de la ventilation, les plans qui peuvent être transmis par notre société, le sont uniquement dans le but de dimensionner les entrées d'air et le positionnement des organes de ventilation. Ils n'ont aucune autre prétention et ne peuvent en aucun cas être utilisés à d'autres fins, car ils ne sont pas des plans d'exécution.

6-3 Réglages et paramètres

Les paramètres et réglages comme les consignes de température, les seuils d'alarmes, ou les temporisations par exemple, peuvent être évoqués par nos personnels lors de réunions d'information ou dans les notices des produits. Ces réglages, donnés à titre d'exemple, doivent impérativement être adaptés par l'exploitant ou l'installateur à la situation du site, au contexte et à la finalité de l'exploitation.

Si les principales recommandations ou obligations indiquées dans les notices et dans ce document n'étaient pas respectées, notre société se dégage de toute responsabilité.